

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2024

DELIBERATION N° 4 : FIPHP – Renouvellement de la convention pour la période 2025-2028

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de juillet, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 1^{er} juillet 2024

Etaient présents : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jean-Marc BERNARD, M. Patrice CESBRON, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Sarah KLINGLER.

Etaient excusés : M. Jérôme BARON, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Armelle CASSIN, Mme Maryse CHARRIER, Mme Sylvie COUSIN, Mme Claudine GRELLIER, M. Daniel JOLLIT, Mme Corine MICOU, M. Jean-François MOREAU, Mme Laurence VIOLLEAU.

M. le Président rappelle au Conseil d'administration que le CDG79 s'attache depuis 2010 à mettre en place une politique volontariste en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ou d'inaptitude professionnelle.

Depuis cette date, 5 conventions triennales ont été signées avec le FIPHP, soit presque 15 ans de partenariat.

Pour rappel, la convention en cours arrive à son terme au 31 décembre 2024 et poursuit les objectifs suivants :

- Qualifier les agents sur le handicap au travail en organisant des sessions de formation
- Favoriser le recrutement de travailleurs en situation de handicap dans la fonction publique
- Favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement
- Favoriser le recrutement de nouveaux apprentis en situation de handicap dans la fonction publique

Le tableau ci-dessous présente les résultats provisoires de la convention triennale en cours :

Axes	Objectifs initiaux	Montant initial	Résultats obtenus	Dépenses effectuées (en montant et %)
Axe 1 : Qualifier les agents en organisant des sessions de formation (nombre de sessions)	Informier et sensibiliser sur la politique handicap	2 000 € (objectif : 2 sessions)	2000 € (réalisation : 5 sessions)	2 000 € Objectif atteint à 100%
	Former les personnes en charge de la déclaration et de la saisie des aides	3 000 € (objectif : 3 sessions)	3000 € (réalisation : 3 sessions)	3 000 € Objectif atteint à 100%
Axe 2 : Favoriser le recrutement de TH (nombre d'agents du service d'intérim et demandeurs d'emploi en emploi durable)	Accompagner le recrutement et l'intégration Développement et qualification du vivier	0 €	0 €	Convention avec Cap emploi
	Favoriser et accroître l'emploi durable : Agents du service intérim du CDG	14 000 € (objectif : 7 emplois durables)	4 000 € (réalisation : 2 emplois durables)	4 000 € Objectif atteint à 29%
	Favoriser et accroître l'emploi durable : Demandeurs d'emploi	10 000 € (objectif : 5 emplois durables)	6 000 € (réalisation : 3 emplois durables)	6 000 € Objectif atteint à 60%
Axe 3 : Favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement (nombre d'études)	Etude de niveau 1	9 000 € (objectif : 30 études)	6 900 € (réalisation : 23 études)	6 900 € Objectif atteint à 77%
	Etude de niveau 2	19 500 € (objectif : 15 études)	24 700 € (réalisation : 19 de études)	24 700 € Objectif dépassé
	Etude de niveau 4	46 000 € (objectif : 23 études)	102 000 € (réalisation 51 de études)	102 000 € Objectif dépassé
Axe 4 : Favoriser le recrutement de nouveaux apprentis TH (nombre d'apprentis)		81 000 € (objectif : 9 apprentis TH)	63 000 € (réalisation : 7 apprentis TH)	63 000 € Objectif atteint à 78%
Total		184 500 €		211 600 €

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Au regard des enjeux en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ou d'inaptitude professionnelle, mais aussi des résultats des actions menées par le CDG79, M. le Président propose de solliciter auprès du FIPHFP la signature d'une 6^{ème} convention pour la période 2025-2028, en prenant en considération les conditions nouvelles posées par le FIPHFP :

- La durée de 4 ans des conventions (au lieu de 3 ans).
- La nécessité de s'engager sur un axe 5 concernant une action spécifique.

Dans la continuité de la convention en cours, M. le Président propose le plan d'action avec les financements potentiels demandés, en annexe de la présente délibération, et indique que le projet sera soumis au comité d'engagement du FIPHFP le 9 septembre prochain, pour une soutenance en comité local le 27 septembre suivant.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation faite des résultats provisoire de la convention triennale en cours;
- PREND connaissance du projet de convention à passer entre le Centre de gestion et le FIPHFP pour la période 2025-2028 et valide les engagements et objectifs mentionnés ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la nouvelle convention avec le FIPHFP, pour la période 2025-2028, et tout document relatif au présent dossier.

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Le Président,

Alain LECOINTE

3

Délibération télétransmise en Préfecture le : 23 juillet 2024
Accusé réception le : 23 juillet 2024

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 23 juillet 2024
Certifiée conforme à l'original
Saint-Maixent-l'École, le : 26 juillet 2024

Pour le Président et par délégation,
Directeur général,



DEVENDEVILLE